

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 JUIN 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept juin à 19h00, le Conseil municipal légalement convoqué en date du onze juin deux mil dix-neuf, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de GRANE sous la présidence de Madame Muriel PARET, Maire.

Présents : Manuel VAUCOULOUX, Delphine ROI, Béatrice BRETON-GENTE, Serge PELOUARD Jean-Paul XATARD, Gilles BELLEMIN-LAPONNAZ, Marc ESTRANGIN, Jean-Louis REYNAUD, Jean LONGEOT, (*à partir de 19h23*), Jacky MOURIER, François CASTELLA, Elise MAMALET, Francine DELAUNAY, Robert ARNAUD, Jean LONGEOT, Christine MARION.

Absents excusés : Jean-Luc COURTIAL (donne procuration à D. Roi), Laure HAILLET DE LONGPRÉ (donne procuration à B. Breton-Gente), Corinne CHAMBRON (donne procuration à J. Mourier)

Secrétaire de séance : Elise MAMALET

Les procès-verbaux des séances du 18 mars et du 15 avril 2019 sont approuvés à l'unanimité.

Madame le Maire demande si un point à l'ordre du jour peut-être rajouté, pour valider les chantiers jeunes de l'été 2019 : le conseil y est favorable à l'unanimité.

N°1 AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS PAYÉES AU COMPTE 2041511 (DCM190617-01)

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Pelouard, Adjoint aux finances qui expose. Conformément aux dispositions de l'article L2321-2 28° du CGCT, les seuls amortissements obligatoires pour les communes de moins de 3 500 habitants sont les dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées. Récemment les amortissements pour les subventions versées au SDED (extension réseau électrique) ont été décidés en conseil. Il s'agit de faire de même pour les remboursements de frais de PLU engagés par la CCVD, ainsi que les frais d'étude du schéma d'assainissement auprès du département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'amortir les subventions d'équipement versées à l'article 2041511 sur une durée de 10 années.
- **PRÉCISE** que la méthode d'amortissement retenue est la méthode linéaire.

N°2 MARCHÉ DE VOIRIE 2019 (information)

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Xatard, Adjoint aux travaux qui informe le conseil que comme chaque année, des entreprises sont consultées pour les travaux de voirie : une consultation est en ligne sur le site internet. La réception des offres est prévue mardi 25 juin pour des travaux à réaliser courant septembre. Il s'agit de : la fourniture et la pose d'un enduit bicouche à émulsion de bitume pour 13.800m², sur des portions de voies communales : VC2, VC11, VC24, VC30, VC39. Ainsi que la fourniture et la pose d'emplois partiels sur différents chemins. Une délibération entérinera l'offre retenue.

N°3 PROJET ATOUR DU COMMERCE « COCCINELLE » (DCM190617-02)

Madame le Maire rappelle aux conseillers que la commune est propriétaire du local loué aux commerces « Coccinelle » et « Papa Vigne », référencé ZI 107 et 110 pour 2 416m², et situé en zone UC du PLU. Les deux gérants de la supérette « Coccinelle » ont sollicité la commune dans le cadre du prochain départ à la retraite de l'un d'eux, et de la vente du fonds de commerce engagée. Le potentiel repreneur serait intéressé pour racheter la parcelle, démonter le bâtiment actuel, et repositionner un bâtiment « Super U » en fonds de parcelle. Le service des domaines a été sollicité pour obtenir une estimation qui se porte à 250.000€ pour la vente du tènement mobilier. La dernière proposition d'achat reçue en mairie par ce repreneur est à 230.000€. Si la proposition agréée au Conseil, Madame le Maire propose qu'un compromis de vente puisse être signé d'ici septembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, et à l'unanimité:

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer un compromis de vente pour les parcelles bâties cadastrées ZI 107 et ZI 110, d'une superficie de 2 416m², pour un montant de 230 000€ (deux cent trente mille euros) hors TVA.

- **PRECISE** que le compromis de vente devra faire apparaître que le tènement mobilier ne sera vendu que si le fonds de commerce est également repris et exploité en parallèle sur ces parcelles.

N°4 PROJET MEDIATHEQUE (information)

Madame le Maire expose aux conseillers qu'en vue d'anticiper la montée des effectifs au sein du groupe scolaire, et dans l'attente de pouvoir lancer les travaux d'agrandissement de l'école, la possibilité de déménager la médiathèque a été étudiée ces dernières semaines. Des rencontres ont eu lieu entre le 6 mai et le 6 juin : avec l'association de la médiathèque, avec le référent départemental local du réseau des bibliothèques, avec un architecte, avec la commission ad hoc, et avec un commercial de modules préfabriqués. La construction d'un nouveau bâtiment n'est pas envisageable dans l'immédiat, eu égard aux coûts prévisibles. Mais un logement aux pastourelles s'est libéré dernièrement : un T3 de 60m². Les bénévoles de l'association de la médiathèque l'ont visité : avant d'envisager une nouvelle médiathèque, ce lieu de transition leur conviendrait. Madame le Maire propose donc d'acter la mise à disposition de ce logement à l'association de la Médiathèque. Le Conseil approuve.

N°5 BUREAU DE L'A.F.R. À RENOUVELER (DCM190617-03)

Madame le Maire, informe le Conseil que suite au courrier de la préfecture, reçu le 18 avril dernier, le conseil municipal est amené à procéder au renouvellement du bureau de l'AFR (association foncière de remembrement), selon l'article L.133-1 du code rural : ce bureau compte 10 personnes (5 par le conseil municipal, 5 pour la chambre d'agriculture). Pour rappel ou information, les AFR sont des associations syndicales de propriétaires qui regroupent l'ensemble des propriétaires concernés par les remembrements correspondants. Elles ont principalement pour objet la réalisation, l'entretien et la gestion des travaux tels que l'aménagement de chemins d'exploitation, d'arrachage de haies, d'arasement de talus, de comblement de fossés ou encore d'écoulement des eaux.

Il est proposé de désigner les membres déjà inscrits et qui ont donné leur accord pour faire partie à nouveau du bureau :

- Pour suggestion au Préfet : Messieurs GRIMAUD Emilien, CHAMBRON Joël, PRUDHOMME Claude, JEUNE Frédéric, MEGE Thierry

- Pour transmission à la chambre d'agriculture : BEAUMONT Christian, REBOUL Raphaël, ROI Delphine, VINAY Benoît, BOIS-SOULIER Jean-Louis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** les listes proposées.

- **CHARGE** Madame le Maire de les transmettre à la Préfecture.

N°6 TARIFS DES REPAS DE CANTINE À L'ÉCOLE NOTRE-DAME (DCM190617-04)

Madame le Maire rappelle que les nouveaux tarifs à la cantine scolaire ont été votés lors du dernier conseil, selon le principe des quotients familiaux suivants :

QF<500 : 2€ le repas

QF 500-1000 : 2,80€ le repas

QF>4,30€ le repas

Comme l'année dernière, il est proposé d'appliquer la même tarification aux repas préparés pour l'école Notre Dame.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité :

- **APPLIQUE** les tarifs au restaurant scolaire votés en séance du 20 mai 2019 aux repas fournis à l'école Notre-Dame

N°7 CONVENTION AVEC A.D.N. (ARDECHE DROME NUMERIQUE) (DCM190617-05)

Madame le Maire expose que le syndicat A.D.N. (Ardèche Drôme Numérique) assure actuellement, sous sa maîtrise d'ouvrage publique, la mise en œuvre d'un réseau d'initiative publique de fibre à la maison (FTTH) bi-départemental de l'Ardèche et de la Drôme pour l'accès au très haut débit, en application de l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales. Un contrat de délégation de service public (DSP) a été attribué en novembre 2016 au délégataire « ADTIM FTTH » à Portes les Valence, afin de lui confier l'exploitation technique du réseau, ainsi que la commercialisation et l'administration des services aux opérateurs usagers. La Communauté de Communes du Val de Drôme prévoit 4 millions d'euros sur les 8 prochaines années pour le développement de la fibre sur son territoire.

Pour assurer les missions de ce nouveau plan d'aménagement numérique, le Syndicat ADN sollicite la commune pour installer un local technique de 19m² sur le domaine privé de la commune, au niveau du bâtiment de la poste.

Adresse	RD 113, Rte de Crest (Derrière la Poste)
Section Cadastrale	AI
Numéro parcellaire	400
Surface cadastrale	827 m ²

Surface utilisée par le Syndicat (m ²)	19 m ² Enedis 6 m ² Fibre Optique 19 m ² Local Technique
--	---

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité :

- **VALIDE** les termes de la convention de droit d'usage du domaine privé pour l'installation d'équipements de communications électroniques sur la parcelle communale AI 400, tels que présentés dans le document ci-annexé.
- **PRECISE** que le projet d'implantation de l'équipement fera l'objet d'un dépôt de dossier de déclaration préalable.

N°8 FUSION DES ÉCOLES PRIMAIRE ET MATERNELLE POUR UNE ÉCOLE PRIMAIRE : SUITE DU CONSEIL D'ÉCOLES EXTRAORDINAIRE (information)

Madame le Maire donne lecture du compte-rendu du conseil d'école extraordinaire du 16 mai dernier, dont l'ordre du jour unique était la décision ou non de fusion des écoles maternelle et élémentaire en une école primaire, pour la rentrée de septembre 2020. La décision de fusionner les 2 écoles pour créer une école primaire a bien été actée, à 10 votes favorables à la fusion, 2 défavorables, et 6 abstentions. Ce souhait s'inscrit dans l'optique de permettre plus de liens et de cohérences dans l'action pédagogique, de permettre plus de souplesse dans l'organisation des effectifs, mais aussi pour optimiser l'utilisation des locaux existants (cours de récréation, salle des professeurs, bureaux de direction). La procédure suit donc son cours : il s'agit désormais de transmettre ce souhait au Préfet, qui donnera son avis avec l'appui de l'IEN à Crest. Une délibération du conseil devra acter du souhait de la commune de fusionner les écoles. Cette délibération sera elle-même envoyée au comité technique départemental de l'académie pour avis. La décision finale revenant au rectorat, qui fera parvenir la décision par arrêté.

N°9 CHANTIER JEUNES ÉTÉ 2019 (DCM190617-06)

Comme l'année dernière, et celle d'avant, la Communauté de Communes remet en place pour l'été 2019 les chantiers à destination des jeunes âgés de 16 à 18 ans, ayant pour objectif d'améliorer le cadre de vie de leur commune. Le chantier proposé cette année sur la commune consiste à des travaux de débroussaillage, et au nettoyage du lierre dans les ruelles du haut village. En sus des 55€ par jeune déjà pris en charge par la Communauté de Communes (correspondant à la prise en charge de deux places de cinéma, de deux places pour un spectacle, et d'une descente en canoé-kayak de la Drôme), la Commune finance une somme forfaitaire de 75€ par jeune participant au chantier. Il s'agit de délibérer sur ce montant forfaitaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité :

- **VALIDE** la participation communale pour les chantiers jeunes de l'été 2019.
- **PRECISE** que le montant pour 2019 s'élève à 75€ (soixante-quinze euros) pour chacun des jeunes du territoire de la CCVD qui se montrerait intéressé par le projet proposé par la commune.

N°10 VENTE ILÔT N°13 ZAC DE LA TOURACHE (DCM190617-07)

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Pelouard, Adjoint aux finances, qui rappelle qu'un compromis de vente a déjà été autorisé et signé sur l'ilôt n°13 : 1 124m² de superficie pour 105 600€ TVA incluse. Les parcelles ayant été renumérotées, il convient de repasser une délibération pour autoriser le Maire ou un adjoint ayant reçu délégation à signer l'acte authentique sur la base des parcelles renumérotées.

VU la délibération du Conseil Municipal du 25 octobre 2010 approuvant la création de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) de la Tourache ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 08 octobre 2012 contenant approbation du dossier de réalisation ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 18 novembre 2013 approuvant le cahier des prescriptions architecturales et paysagères ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 23 février 2015 contenant approbation du cahier des charges de cession de terrains ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 18 juin 2018 autorisant Madame le Maire à préparer les modifications du périmètre de l'ilôt 13

VU la délibération du Conseil Municipal du 17 septembre 2018 validant la nouvelle configuration de l'ilôt n°13,

Vu le document d'arpentage,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **CHARGE** Madame le Maire, ou un Adjoint ayant reçu délégation, de la signature de l'acte authentique de cession de l'ilôt n°13 de la ZAC de la Tourache, pour une contenance de de 1 124m², dont les références cadastrales sont les suivantes : ZI 275 (54 m²), ZI 262A (978m²) et ZI 320B (92m²).

- **CONSERVE** le prix de vente à **105 600€ TVA incluse (Cent cinq mille six cent euros).**

N°11 INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Point d'étape du PLU et du schéma de circulation/stationnement : exposé de Monsieur Vaucouloux, Premier Adjoint en charge de l'urbanisme, qui retrace les étapes passées depuis 2014, depuis la mise en place d'une démarche participative, jusqu'à la rédaction du dossier de révision générale en 2018. La participation habitante a bien été suivie, puisque 300 personnes ont participé en tout aux différents ateliers organisés. Le souhait principal de ces groupes de travail consiste à revaloriser le centre village, en lui rendant son caractère historique, par la mise en place d'un sens de circulation unique, et d'un centre piétonnier.

- Pont sur la Grenette : le rapport d'expert a été rendu et des travaux seront à envisager d'ici 3 ans. Le coût estimé se porte à 85.000€ HT de réparation et consolidation.

- Un abri à vélos et des arceaux à vélos vont être positionnés sur le village aux abords des commerces et services.

- Rapport d'activités 2018 CCVD : à consulter en mairie.

- Retour des dossiers DETR 2019 : les 3 dossiers déposés ont eu un avis favorables, et les montants sollicités ont été attribués.

- Festival en Philigrâne : ce we sur la commune.

- Organisation fête du 15 août : les feux d'artifices ne pouvant plus être tirés depuis le beffroi (sécurité et avis négatif de l'ABF), et la commune ne disposant d'un autre lieu de tir sécurisé eu égard aux normes en vigueur, Madame le Maire expose que les feux tirés cette année ne contiendront pas de bombes comme les années précédentes.

Prochain conseil municipal le 15 Juillet 2019

SEANCE LEVÉE à 21h30